



Publié Le 11 0 JUIN 2024

Pôle Arrêtés

24/AR18

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

**24/AR18 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A M. LAURENT JEROME, 5^{ème} ADJOINT
AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES**

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4^{ème} : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération n° 2023/362/S du 03 mai 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté 23/AR53 du 3 mai 2023 portant délégation de signature aux Adjoints au Maire pour les marchés et accords-cadres,

VU l'arrêté 23/AR46 du 3 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Amaury CHARRETON, 17^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Ville Intelligente, Eclairage Public, Parkings Souterrains, Secteurs 3 et 4 (Pont du Las / Bon Rencontre) et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU que Monsieur Amaury CHARRETON, 17^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 12 juillet 2024 au 26 juillet 2024 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période, pour la signature des marchés et accords-cadres,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire, durant la période du 12 juillet 2024 au 26 juillet 2024 inclus, dans les domaines suivants :

- **VILLE INTELLIGENTE**
- **ECLAIRAGE PUBLIC**
- **PARKINGS SOUTERRAINS**
- **SECTEURS 3 ET 4 (PONT DU LAS/BON RENCONTRE)**

pour signer :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers liés à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un

montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

- Tous les actes, décisions, pièces et courriers liés à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services, travaux passés à partir de 25 000 € HT des procédures de passation prévues au Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : sous-traitants, exemplaires uniques, ordres de services, bons de commande, certificats administratifs (hors avenants, reconductions et résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure).

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire et Monsieur Amaury CHARRETON, 17^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 6 juin 2024

Josée MASSI
Maire de Toulon



Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Acte à classer

Imc1336624

1 En **préparation** 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2024-06-07T14-42-09.00 (MI253457205)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240606-Imc1336624-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 24/AR18 DELEGATION PROVISoire DE SIGNATURE A M. LAURIE JEROME, 5ème ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Date de décision : 06/06/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte : 99 AR-083-218301372-20240606-
Imc1336624-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/06/24 à 14:42

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 07/06/24 à 14:42

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 07/06/24 à 18:22